

Petit compte-rendu partial du premier CA de la Ch'tite COMUE bénite¹,
par Claire Bornais, élu-e mécréant-e

Précision préalable : il s'agit ici d'une expression libre d'une participante à cette première réunion du conseil d'administration de la COMUE Lille-Nord de France, qui tient à s'exprimer ici en son nom propre sur ce qu'elle a ressenti du fonctionnement du CA. Même si je suis élue sur une liste du SNESUP – FSU, il ne s'agit pas du CR du SNESUP-FSU, le côté volontairement persifleur de mon texte ne faisant pas accord.

Pour donner tout de suite la note de l'ambiance de ce premier CA de la COMUE telle que je l'ai ressentie, disons qu'elle pourrait se résumer à cette phrase : « Ayez la foi, et dites Amen ! », ce qui manifestement convient très bien à la majorité de ses membres, nommé-es ou même élu-es pour certain-es, pour la plupart des universitaires notoirement doté-es d'un esprit critique à toute épreuve, mais probablement touché-es par une lumière divine que mon esprit obtus n'a pas reçue comme il se doit.

La première réunion du CA de la COMUE, suite aux élections du 19 novembre des représentant-es des personnels et étudiant-es, se tenait ce lundi 14 décembre 2015 au siège de la COMUE, dans les locaux de l'ÉSPÉ. L'ordre du jour en était :

1. Installation du Conseil d'Administration
2. Nomination des 3 représentants du monde économique
3. Point d'information sur le calendrier de l'élection du Président de la ComUE Lille Nord France
4. Délibération relative au lancement de la procédure du transfert de personnel de l'ESPE à la ComUE Lille Nord France
5. Délibération relative au passage aux Responsabilités et Compétences Elargies

Si les trois premiers points étaient tout à fait indispensables à la mise en fonctionnement normal de la COMUE après la période transitoire entre le PRES et la COMUE, les deux derniers n'avaient selon le SNESUP-FSU pas à être traités dans cette réunion, puisque ces deux points relèvent de la politique de la COMUE, laquelle se doit d'être définie par un CA complet, ayant désigné son ou sa président-e, selon les statuts de la COMUE et les textes réglementaires sur lesquels ceux-ci s'appuient. Le SNESUP-FSU avait préalablement porté par courrier la demande de report de ces deux points après la constitution définitive de ce CA, et l'a renouvelée par une déclaration liminaire d'un de ses élus. Cela peut paraître formaliste, mais il s'agit là de décisions ayant des implications importantes pour les personnels concernés, et nous pensons que le respect des procédures est une garantie de validité administrative des décisions, indispensable au bon fonctionnement des structures et au respect des droits des personnels.

Mais le Père supérieur intérimaire de la Communauté, Philippe Rollet, a une lecture différente de la nôtre du Texte (en l'occurrence l'article 117 de la loi 2013-660, sur les mesures transitoires), et a soutenu que le maintien des fonctions du président du PRES jusqu'à l'élection du président de la COMUE l'autorisait parfaitement à faire prendre par ce CA (encore incomplet, puisqu'il manquait aussi les représentant-es des collectivités territoriales) des décisions politiques de cet ordre...

Le point 1 consistant en l'énoncé des personnalités désignées par les représentants des établissements membres de la COMUE (conformément aux statuts de la COMUE) et un tour de

1 Pour les lectrices et lecteurs récents, COMUE = Communauté d'universités et établissements, et pour la COMUE Lille Nord de France, ce sobriquet que je lui ai attribué lui vient de la présence parmi les membres de la fédération universitaire polytechnique de Lille, alias « la Catho », que les présidents des universités de la région ont été conduits à intégrer par la volonté d'une puissance supérieure non précisément identifiée. Mélange d'établissements de service public et donc laïques avec une structure privée confessionnelle que le SNESUP-FSU dénonce aussi de manière plus sérieuse

table où chacun-e des présent-es a décliné ses nom et qualité, il a été promptement expédié. Pour le point 2, une liste de 3 représentants du monde économique proposée aussi par les représentants des établissements membres de la COMUE (toujours conformément aux statuts de la COMUE) devait être formellement validée par le CA. Comme cette liste ne comportait que des employeurs, les élu-es CGT et SNESUP-FSU ont demandé à ce qu'elle soit modifiée pour comporter au moins un représentant d'organisation syndicale de salariés, ce qui a été refusé². Résultat du vote : 6 voix contre (5 SNESUP-FSU, 1 CGT), 2 abstentions; 32 favorables.

*Une fois ce vote effectué, parmi les trois extérieurs qui venaient d'être ainsi nommés, deux qui passaient dans le quartier par hasard sont venus se joindre aux membres déjà présents. Le troisième avait dû donner procuration par hasard aussi, car pour les votes suivants ont est passé à 43 votants.*³

Pour le point 3, nous avons appris que les candidatures à la présidence de la COMUE devraient être déposées pour le 22 janvier 2016, avec profession de foi et programme, et que le CA de la COMUE se réunirait le lundi 1^{er} février pour choisir le prochain Père supérieur ou la prochaine Mère supérieure de la Communauté. Aucune condition n'est requise pour devenir président-e de la COMUE : pas besoin d'être élu-e au CA, ni même d'être personnel des établissements concernés, les statuts ne prévoient absolument aucune condition... Avis aux amatrices et amateurs ! Tout ce qu'il faut faire pour candidater sera en ligne sur le site de la COMUE.

Pour les points 4 et 5, de façon à ce que les membres du CA puissent voter de manière éclairée sans être cependant trop fatigués par des lectures rebutantes ou d'un niveau trop élevé pour leurs faibles capacités intellectuelles de personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche ou d'étudiants, un document d'une page avec trois à dix lignes de texte leur avait été fourni pour chacun des points, qui était le simple énoncé de la délibération à prendre⁴.

Le Père supérieur nous a donc appris oralement en séance que 350 personnels de l'ESPE (titulaires et contractuels) étaient potentiellement concernés par ce transfert, sous réserve qu'ils l'acceptent, et que l'effectif actuel du personnel de la COMUE était de 50. Il a longuement insisté, en commentant l'énoncé de la délibération, sur le souci du CA du PRES ayant précédé la COMUE de donner des garanties aux personnels de l'ÉSPÉ que le transfert ne leur serait pas défavorable, tout en rajoutant à deux reprises qu'ensuite, ce serait à la COMUE d'avoir sa propre politique en matière de ressources humaines⁵. Il a aussi expliqué qu'il n'était pas envisagé de créer de laboratoires spécifiques à la COMUE pour les enseignants-chercheurs, et que ces derniers seraient donc rattachés à des laboratoires d'autres établissements. L'administration souhaite que le transfert des personnels qui l'accepteront soit effectif en septembre 2016, et prétend que tous l'attendent impatiemment.

Durant les discussions sur le transfert des personnels de l'ÉSPÉ à la COMUE, les élu-es SNESUP-FSU se sont élevés contre le mépris à l'encontre des membres du CA que dénotait l'absence de documents préparatoires leur permettant de se faire une idée par eux-mêmes de la capacité de l'administration de la COMUE à effectuer tous les actes nécessaires au paiement des salaires et la gestion des carrières pour un effectif de personnel potentiellement multiplié par 8 par rapport à l'actuel, et dénoncé l'acte de foi qu'il leur était demandé de faire en votant sur cette délibération. Ils ont aussi demandé des éléments sur ce qui était prévu en matière de médecine de prévention pour

2 sans surprise de notre part, faut-il le préciser?

3 Rappelons que ce CA comporte 29 membres nommés ou désignés, et 30 élus lorsqu'il est complet, et qu'il manquait au moins à ce jour 7 membres nommés.

4 Les documents à approuver en séance n'étaient déjà plus tout à fait les mêmes que les documents préparatoires, et l'administration n'a pas jugé bon de nous en avertir, mais la différence ne changeait pas significativement la délibération, seules des dates d'exécution avaient été ôtées.

5 Ce dont mon esprit déviant déduit que les garanties votées ce 14/12 pourraient très bien disparaître rapidement, sur délibération ultérieure du CA de la COMUE, et ce d'autant plus que la validité de cette délibération du 14/12 est des plus incertaine, et que le Père supérieur intérimaire ne va pas briguer à nouveau la fonction de berger de cette communauté, si mes sources sont fiables...

les personnels, en matière de financement par la COMUE de la part revenant aux laboratoires auxquels seraient rattachés les enseignants-chercheurs, ou de la politique d'attribution des PEDR qui pour les professeurs relèverait désormais uniquement du CNU, l'effectif de PR de la COMUE devenant trop faible pour des attributions au niveau local. D'autres élus syndicaux ont évoqué les inquiétudes des contractuels administratifs pour le renouvellement de leur contrat, de certains enseignants-chercheurs au sujet de leur service d'enseignement futur, en cas de transfert alors que leur service actuel comporte des interventions dans des master ne relevant pas de l'ESPE, mais de l'Artois ou d'autres établissements, ou des modalités d'attribution des CRCT : toutes ces questions n'ont pas eu de réponse précise. Le Père supérieur, bottant systématiquement en touche avec une grande maestria, s'est contenté de nous répondre en substance que tout ce qu'il fallait faire avait été fait, et bien fait grâce à l'accompagnement des services du rectorat et du ministère, et qu'il n'y avait pas à nous inquiéter, mais à croire sa parole que tout irait bien. Manifestement, bon nombre de membres du CA sont dotés d'une grande foi en sa parole, puisque le vote a donné comme résultats : 34 pour , 7 abst (dont 5 SNESUP), 2 contre.

Pour le point concernant le passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE) de la COMUE, le Père supérieur avait tout d'abord affirmé qu'il était indissolublement lié au transfert des personnels de l'ÉSPÉ et qu'il n'était pas possible de faire autrement, puis il a fini par dire qu'il y avait une autre option possible, celle de la gestion des emplois par le ministère qui avait été envisagée dans un rapport de l'IGAENR⁶ de 2014. Mais selon lui, le ministère pousse très fortement à ce que la COMUE demande les RCE. Il a reconnu que l'évolution du GVT pouvait poser problème pour un établissement passé aux RCE, parce que la masse salariale attribuée par l'état se révélait alors insuffisante, mais a soutenu que le GVT pouvait aussi se révéler favorable s'il se révélait négatif. Seulement, il n'a pas répondu à la question de savoir si le GVT était attendu négatif ou positif pour la COMUE, et pour cause, puisqu'il n'y a pas pour le moment de projection sur le nombre et la nature des personnels qui accepteront le transfert. Mais il est sûr que la négociation avec le ministère sur la masse salariale au moment du passage aux RCE ne sera pas défavorable à la COMUE. Un élu a évoqué les bienfaits des RCE et du GVT depuis 2011 pour l'université de Lille1, qui se voit contrainte depuis 2015 de geler des emplois (37 pour 2016) parce qu'incapable de boucler son budget autrement, et que le Père supérieur ne peut ignorer, puisqu'il en est le président depuis 2007. Le Père supérieur a expliqué que malheureusement Lille1 n'avait plus de marges de manœuvre, et devait donc faire des choix douloureux, mais il a répété qu'il était convaincu que les RCE étaient une bonne chose.

Deux autres pères influents de la communauté sont également intervenus dans la discussion, le président de l'université Lille2 et celui de l'université d'Artois. Le premier pour se poser en exemple de bonne gestion des RCE dans son établissement⁷, et pour dire qu'il ne fallait pas faire confiance à l'État, qu'on prenait des décisions bien plus éclairées localement⁸, le second pour dire que l'Artois ayant les RCE, ça ne changerait rien pour les personnels d'être dans la COMUE aux RCE et semblant donc incapable de concevoir l'alternative qui se présentait pour la COMUE avec un refus de cette délibération proposée.

Là encore, les deux tiers des membres du CA de la Communauté ont sagement suivi leur berger au moment du vote, dont les résultats ont donné : 29 pour, 9 contre (dont 5 SNESUP-FSU), 5 abstentions.

La tradition ne s'étant pas encore imposée, il n'a pas été obligatoire de dire « Amen » à la fin du CA avant de se séparer. Mais le déroulement de ce premier CA laisse imaginer que cela n'aurait probablement pas été un problème pour une bonne partie de ses membres ?

6 Des élus ayant demandé communication de ce rapport, le Père supérieur a prétendu ne pas pouvoir le communiquer sans l'accord des IGAENR, qu'il n'avait pas demandé. C'est bête, hein ?

7 Où il est bien connu qu'il n'y a pas d'amphis ni de TD surchargés, par exemple, parce qu'il y a suffisamment de personnel pour encadrer correctement les étudiants grâce aux RCE...

8 surtout avec des élus qui ne disent d'aucune information, c'est bien connu!